

L'USAGE DE L'EAU RESTE RÉGLEMENTÉ

Un nouvel arrêté préfectoral est entré en vigueur le 31 mai dernier pour préciser les restrictions provisoires des usages de l'eau dans le cadre de l'épisode de sécheresse que vit notre département malgré les pluies du mois de mai. Cet arrêté, globalement identique à celui de l'année dernière, confirme le maintien de Torreilles parmi les villes en situation de crise.

IL EST AUTORISÉ

- d'arroser son potager "vivrier" (uniquement pour l'alimentation) les mercredis et samedis entre 20h et 23h (cf. arrêté municipal n°T114/2024)
- d'arroser des plantations d'arbres et des arbustes plantés en pleine terre depuis moins de deux ans les mercredis et samedis entre 20h et 23h (cf. arrêté municipal n°T114/2024) dans la limite de 20% des volumes habituels et sous réserve de la mise en place de paillage végétal et sans utiliser les canaux d'irrigation.
- d'arroser les plantes du cimetière à l'aide d'une citerne mise en place à cet effet et remplie d'eau de récupération des espaces aqualudiques. À noter que l'eau du réseau municipal sera coupée aux robinets. (cf. arrêté municipal n°T114/2024).
- de nettoyer les voiries et les terrasses pour des raisons de salubrité publique, en cas d'impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. Le nettoyage à grande eau et basse pression dans tous les cas sont interdits. Le matériel municipal utilisant de l'eau de récupération n'est pas soumis à ces interdictions.
- pour les agriculteurs, d'arroser avec des restrictions allant de 30 à 80% en fonction des cultures. Les restrictions concernant l'irrigation avec du goutte à goutte sont assouplies pour valoriser ces systèmes plus économes en eau. À noter que l'abreuvement des animaux n'est pas soumis aux restrictions.

IL EST INTERDIT

- d'arroser les pelouses, les rond-points, les espaces verts, les jardins d'agrément, les massifs fleuris et jardinières, qu'ils soient publics ou privés.
- d'arroser les espaces sportifs de toute nature, à l'exception des pelouses de stades dont l'arrosage est possible au plus deux nuits par semaine.
- de remplir et de faire l'appoint en eau des piscines à usage privatif y compris après travaux. L'appoint d'eau ponctuel est toléré en cas de problème sanitaire (prolifération de moustiques) ou de sécurité (afin d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs d'alarme).
- de remplir sa piscine privée existante depuis moins d'un an et qui a été vidangée. Par contre, la vente d'eau depuis d'autres départements non soumis à des restrictions de sécheresse n'est pas couverte par l'arrêté préfectoral.
- de laver son véhicule en dehors des stations de lavage professionnelles équipées d'un système de recyclage de l'eau.
- de nettoyer des surfaces extérieures ne faisant pas l'objet de travaux.

L'infraction aux mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse est punie d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1500 € d'amende pour les personnes physiques et 7 500 € pour les personnes morales.

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Ce lundi, outre l'approbation de conventions d'usage et de délibérations relatives à la gestion des ressources humaines et des finances, le conseil municipal a dû statuer sur le changement de tarifs de la restauration scolaire, à compter de la rentrée de septembre. À ce sujet, il est nécessaire de préciser que ce tarif comprend la fourniture des repas ainsi que les frais de personnel communal relatifs à la restauration et aux animations pendant les deux heures de ce "temps méridien". Aussi, compte-tenu des hausses subies dans le domaine de la restauration, des énergies, des charges de personnel, les tarifs ont dû être réévalués et seront désormais modulés en fonction du quotient familial, comme demandé par la Caisse d'Allocations Familiales. En parallèle, les projets éducatifs et pédagogiques seront retravaillés par la commission et le service "enfance et jeunesse" pour une application dès la rentrée 2024. Cette augmentation représente environ entre 3 et 6€ par mois selon les revenus des foyers. Un abattement est prévu à partir du 3^{ème} enfant. *L'intégralité des délibérations est disponible sur le site internet de la ville.*



ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les citoyens sont appelés aux urnes ce dimanche 9 juin afin d'élire les députés français du Parlement européen pour les cinq années à venir. Les trois bureaux de vote situés à l'école élémentaire Jules Verne seront ouverts de 8h à 18h. Pour pouvoir voter, une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte d'invalidité avec photo) est obligatoire. Présenter votre carte électorale facilite les opérations de vote.

LE MONDE ÉCONOMIQUE SE RÉUNIT À TORREILLES



Mardi soir, les principaux acteurs économiques du territoire étaient réunis à Torreilles pour échanger sur le thème de "l'entreprise agile". Autour du Président de Perpignan Méditerranée Métropole, M. Robert Vila, et de M. le maire, Marc Médina, plus de 200 personnes se sont retrouvées sous le chapiteau du domaine Pagnon pour cette soirée qui était l'occasion de mettre en valeur de jeunes entrepreneurs innovants dans différents secteurs d'activités. Les torreillans Damien Clet avec le Frenzy Water Park ainsi que Marie et Pierre Pagnon pour leur domaine viticole ont notamment été mis à l'honneur au cours de cet événement.

SCR XV HONORE NOS TROIS VILLAGES !

Le week-end dernier restera dans les mémoires des aficionados du club. LES SENIORS : en quart de finale à Uzès, ont éliminé la belle formation de Fréjus-St Raphaël, après un suspense insoutenable. En effet, le score de parité (16 à 16) à la fin du temps réglementaire leur a imposé des prolongations. À trois minutes de la fin (19 à 19), on s'orientait vers une séance cruelle de tirs aux buts, quand Pablo Casellas s'adjugeait la victoire par une belle pénalité. Soulagement général pour tout le collectif et, surtout, pour les 200 supporters qui avaient fait le déplacement. Dimanche, ils disputeront la demi-finale contre Vinay (38), toujours à Uzès, décidément. L'OBJECTIF est d'aller en finale et de ramener, au pays, le premier titre national de SCR XV. LES CADETS, encouragés par de nombreux supporters, ont remporté leur demi-finale à Conques sur Orbiel, contre "cœur de Toulouse". Menés 5 à 0, à la pause, ils renversaient le match, après une belle deuxième mi-temps (18 à 10). Ils disputeront la finale d'Occitanie contre La Saudrune, le samedi 15 juin. On rêve de fêter les deux boucliers, le 16 août pour la fête du rugby. Mais, d'abord, il faut gagner ! L'ÉCOLE DE RUGBY a remporté de haute lutte, le tournoi de Cazouls les Béziers, disputé sur deux jours, le week-end dernier. Bravo à tous nos compétiteurs, ils honorent nos trois villages. LCA

AU COEUR DE LA DÉMOCRATIE

Lors de leur voyage à la capitale, les élèves de CM2 de l'école Jules Verne ont notamment visité le Sénat. Accueillis par les sénateurs Lauriane Josende et Jean Sol, ils ont visité ce magnifique bâtiment qui constitue la chambre haute du Parlement français. Emmerveillés par la beauté du lieu, ils ont pu croiser le Premier ministre avant son entrée dans l'hémicycle. Ce voyage, soutenu financièrement par la municipalité, vient en complément de nombreuses actions menées tout au long de l'année (sensibilisation à l'environnement et à la culture, cours de catalan...) pour faire des petits torrellans des citoyens éclairés.



EXPO GALERIE AUGUSTE

La galerie Auguste vous invite à découvrir l'exposition "végétalisations catalanes" de Mayder Rusling, visible jusqu'au 20 juin du mercredi au dimanche de 16h à 19h30. Vernissage le samedi 8 juin dès 18h.



LA "PASIÓN GITANA"



Ce samedi 8 juin, les élèves de l'association Zayarts et leur chorégraphe Johanna Modica Ruta proposent un spectacle de danse flamenco à 21h à la salle des fêtes. Tarif 10€, gratuit pour les moins de 12 ans. Plus d'infos : 06.87.55.35.80.

UNA DIADA AL RITME DE LES SARDANES



Dimanche, les sardanistes se sont réunis à l'abri du vent, sous les platanes de la place Louis Blasi pour célébrer la "Diada catalana". Accompagnés par la cobla "Principal del Rosselló", les danseurs ont profité de cette belle après-midi pour mettre à l'honneur les traditions catalanes.



SUCCÈS DES PONGISTES



Dimanche 2 juin, le tennis de table se rendait aux finales du critérium départemental. Luc Masson et Antoine Gorce ont remporté la 3^{ème} place, l'un dans la catégorie sénior et l'autre en cadet. Les torrellans disputeront la finale de la coupe du Roussillon le 16 juin à Argelès.

RENCONTRE NOCTURNE



Jeudi dernier, parents et enfants se sont réunis pour écouter les chauves-souris et en apprendre un peu plus sur cet animal passionnant. Une soirée ludique qui a permis de comprendre cet insectivore très utile à la biodiversité de notre territoire.

Agenda sportif, festif, culturel

DU 24 MAI AU 16 JUIN :

> Exposition "Surface et dimensions intérieures" - La Distillerie 66

DU 6 AU 20 JUIN :

> Exposition "Végétalisations catalanes" - galerie Auguste

VENDREDI 7 JUIN :

> Pique-nique musical, 19h30 - parc du Jumelage

SAMEDI 8 JUIN :

> Spectacle de flamenco, 21h - salle des fêtes

DIMANCHE 9 JUIN :

> Élections européennes, 8h à 18h - école élémentaire Jules Verne

> Vide grenier, 8h à 17h - espace Capellans

> Rugby à Uzès : SCR XV II - Vinay II, 15h

JEUDI 13 JUIN :

> Rencontre avec Pierre Micheletti, 18h30 - médiathèque

15 & 16 JUIN :

> Championnat départemental de badminton, 9h à 19h - halle des sports

MARCHÉ :

mardi et vendredi matin,
place des souvenirs d'enfance

VISITES :

Juhègues : les week-ends de 15h à 18h

MESSES

Vendredi 7 juin : 18h à St Hippolyte ; 20h30 à St Laurent. Samedi 8 juin : 18h à St Laurent. Dimanche 9 juin : 9h30 à Le Barcarès ; 11h à Torrelles ; 18h30 à Le Barcarès. Lundi 10 juin : 18h à St Laurent. Mercredi 12 juin : 17h à Le Barcarès. Jeudi 13 juin : 18h à Clair.

MÉTÉO



INFO COMMERCE

La boulangerie "La Baguette torrellanne" fermera définitivement ses portes ce mardi 11 juin. La municipalité adresse ses remerciements les plus sincères à Mme Salvy pour son travail et son implication au cœur du village durant toutes ces années.

TRIBUNE LIBRE

Cf n°1517. MESURES CONTRE LA CANICULE - Les habitants des centres villes souffrent particulièrement du réchauffement climatique, la minéralisation en étant une des causes. Une adaptation s'impose. Doit être cité ici l'intéressant projet "Ville verte" de la commune du Soler de ramener la nature en ville par, entre autres, un plan global d'îlots de fraîcheur de végétation créés dans le village, par la valorisation du patrimoine naturel et par la création de parcours verts unissant les différents espaces naturels, avec une réalisation en 2024 (PMM, Conseil de communauté, 27 mai 24). Les habitants sont indéniablement mis au cœur du programme. La commune de Torrelles pourrait s'en inspirer. C. MAMONTOFF, conseillère municipale de l'opposition.